

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MORESTEL

REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° 009/2023	Objet : AIDE ALIMENTAIRE
-------------	--------------------------

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale notamment ses articles 21 et 22.

VU la délibération n° 22/2020 fixant le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

VU la délibération n° 23/2020 pour l'élection des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

VU la demande de combustible pour la famille

CONSIDERANT ses difficultés financières.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

- DE PRENDRE EN CHARGE la facture du magasin Netto (Passins) qui sera payée directement par la Mairie de Morestel, pour un bon CCAS délivré le 09 mai-2023 numéro interne 63 pour une bouteille de gaz d'un montant maximum de 32,90€ (trente-deux euros et quatre-vingt-dix centimes).

ARTICLE 2 :

- Le Président du CCAS de Morestel et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Morestel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BON pour 1 bouteille de gaz (≈ 30€)

Bénéficiaire :

Fournisseur : NETTO

N° 63 (valable jusqu'au 30/5/23)

Le 9/05/23

Cachet
du Centre Communal d'Action Sociale



Non imprimés sans préavis par téléphone, fax ou mail : 0478234222

Fait à Morestel, le 16 juin 2023

Le Président

Frédéric VIAL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou sa réception par le représentant de l'Etat.